

VŒUX du maire : dimanche 19 janvier 2020 à 11h

Bonjour à tous,

Merci d'avoir répondu nombreux à l'invitation du conseil municipal pour cette cérémonie traditionnelle d'échanges de vœux, à l'occasion de la nouvelle année. Merci, en particulier, aux représentants des communes voisines et à notre conseiller départemental, qui nous font l'honneur d'être parmi nous, aujourd'hui.

Avant de vous présenter mes vœux, comme il est d'usage, je vais d'abord faire retour sur la vie communale de l'année écoulée et évoquer les projets en cours, avant de parler du futur, brièvement ... aussi brièvement que possible, pour ne pas impatienter ... ceux qui craignent de souffrir ... de sécheresse de la glotte... mais quand même...

Je dois commencer mon propos par une nouvelle qui, hélas, ne réjouira personne. Vous avez été très nombreux, le 21 août dernier, ici même, salle de la Blache, à venir vous informer auprès de Julie et Victorin Martin, de leur projet de faire revivre un **commerce multi-services**, quartier du Mazert. Il faut que vous sachiez qu'ils ne viennent, que ces tout-derniers jours... de recevoir leur permis de construire, dont la demande a été déposée au mois d'avril !!! 8 mois ... 8 mois pour obtenir le précieux sésame... il arrive parfois que la machinerie des services de l'Etat s'enraye. Je ne vais pas épiloguer sur toutes les péripéties qui ont émaillé le parcours administratif de ce dossier et sur les suppliques que j'ai dû adresser à plusieurs reprises auprès des dits services pour faire accélérer le schmilblick, jusqu'au Sous-Préfet qui n'a pas été en mesure de faire rattraper le temps perdu. Mais, sans accabler les fonctionnaires de l'Etat, qui sont tenus d'appliquer les instructions qui leur sont édictées, on est bien obligé, de temps à autre, d'adopter la philosophie que nous propose l'ami Jean de La Fontaine dans sa fable "Le Lion et le Rat"... souvenez-vous : "Patience et longueur de temps, Font plus que force ni... que rage".

Fort heureusement, nos futurs commerçants ne sont pas du genre à se laisser aller au découragement devant la difficulté. Ils sont toujours décidés à ouvrir le "Comptoir de Payzac" dans les meilleurs délais, mais ce sera certainement plus tard que prévu initialement. Dommage... Et pour se mettre déjà à notre service, c'est Victorin qui a préparé le buffet d'aujourd'hui, avec l'aide de Julie et je les en remercie.

Venons-en maintenant aux diverses réalisations de l'année écoulée et aux projets en cours.

Des panneaux indicateurs des routes, chemins, rues, impasses, places vont être installés dans les tout-prochains jours dans le cadre du programme de l'**adressage**. Un numéro sera apposé aussi sur chacune des habitations. Comme vous le savez, c'est le principe de la numérotation métrique qui a été retenu. Autrement dit, le numéro correspond à la distance calculée en mètres entre l'habitation et le début de la voie qui la dessert. Dans un deuxième temps, un courrier sera adressé à chaque foyer lui précisant sa nouvelle adresse et les démarches à effectuer en direction des différentes administrations, afin de les informer de ce changement.

Nous allons être tous concernés également par le **recensement** qui a débuté cette semaine. Tous les 5 ans, l'INSEE effectue cette démarche dans chaque commune de France. Cette année, de la mi-janvier à la mi-février, c'est une fois de plus, le tour de Payzac. Madame VOILLLOT, qui a déjà fait le recensement de notre commune en 2015, sera, de nouveau, notre agent recenseur. Faisons-lui le meilleur accueil, en respectant au mieux les consignes qui nous sont indiquées et, en particulier, que ceux qui maîtrisent l'usage d'Internet répondent à cette enquête par ce canal.

Gageons que le nombre d'habitants de notre commune a encore augmenté depuis le dernier recensement. En tous cas, celui des **enfants inscrits à l'école** a fortement progressé cette année. Si, jusqu'à ces dernières années, l'effectif des élèves oscillait entre 55 et 60, au jour d'aujourd'hui, il atteint 70, dont plus de 30 en classe maternelle, ce qui n'est jamais arrivé à Payzac depuis au moins 100 ans.

Et puisque nous en sommes à faire le dénombrement de la population, faisons un point rapide quant à l'**Etat Civil**. En 2019, nous avons enregistré 4 naissances, célébré 4 mariages et déploré 11 décès, dont celui de Monsieur Roland Vigouroux, maire de Payzac de 1971 à 1986 ; il est juste d'évoquer son souvenir aujourd'hui.

Voyons à présent ce qu'il en est des travaux de voirie et sur les bâtiments communaux :

- La troisième et dernière tranche des travaux de la route du Bosc a été achevée au mois de septembre.
- Au mois de septembre, également, une première tranche de travaux, route du Vivier, a été réalisée. L'ensemble devrait être terminé dans le courant 2020.
- Le goudronnage du chemin des Plantades sera entrepris de façon prioritaire.
- Le curage des fossés a été poursuivi méthodiquement par les employés de la commune qui interviennent, actuellement, au quartier Sarremejeanne.
- La salle de La Blache bénéficie d'un toit neuf et d'une isolation bien améliorée. Ce chantier a été mené aux mois de mai et juin, par l'entreprise Perrin de Brès.
- Le toit de l'ancienne école, quartier "Sous l'église", devra être refait sans trop tarder. Des devis ont été demandés à plusieurs entreprises. Reste en instance le choix de celle qui sera chargée des travaux.
- Deux appartements, au premier étage de la mairie, sont loués depuis cet été, après leur réaménagement complet (peintures, plomberie, électricité...), suite au déménagement des classes dans leurs nouveaux locaux.

A propos des **locaux scolaires**, sachez que la commune a obtenu le permis de construire nécessaire pour ce qui a été prévu, en complément de ce qui a déjà été réalisé dans l'ancienne cure : un préau, des sanitaires, une salle d'activité et l'aménagement de la cour de récréation.

Des demandes de subventions complémentaires ont été adressées, pour ce faire, au département de l'Ardèche et à la région Auvergne-Rhône Alpes. Nous avons obtenu l'assurance de ces instances que nous serons entendus.

Nous espérons que les travaux, qui devraient durer 4 mois, seront terminés avant la rentrée scolaire de septembre prochain. Pendant les travaux, la cour de récréation sera momentanément déplacée dans l'espace devant l'église.

Pour effectuer ce chantier, le grand tilleul de la cour de récréation ne pouvait pas rester en place. Au lieu de le faire abattre, nous avons décidé de le réimplanter dans la fâsse du dessous. Cette opération délicate a été accomplie pendant les vacances de Noël. Nos spécialistes nous ont assuré que dès le printemps prochain, notre vieux tilleul recommencera à fleurir, acceptons-en l'augure !!!

Il va y avoir du nouveau également quant à l'**implantation des aires de collecte des déchets ménagers**. En lien avec les services de la communauté de communes, une nouvelle aire a été aménagée en bordure de la route départementale au lieu-dit "La Croix de l'Elze".

Deux autres sont déjà aménagées, place de La Blache et sur la route de Lablachère au lieu-dit du Travers des Salzes.

Deux autres sont prévues, l'une près du croisement du chemin de Sarremejeanne et de la route de Lablachère ; la dernière, route du Bosc, au bas de l'impasse des Chaussiers.

Chacune de ces 5 aires sera munie de bacs gris, de bacs jaunes et de bacs pour le verre.

Tous les autres points de collecte disséminés sur le territoire de la commune seront progressivement supprimés.

Quelques mots pour préciser où l'on en est de l'**assainissement collectif**. Le 22 mai dernier, au cours d'une réunion publique, les habitants concernés ont pu prendre connaissance des projets qui leur ont été présentés :

- le raccordement des habitations du quartier du Mazert à la station d'épuration du Girbon
- et la réfection de la station d'épuration des Salles.

Cette réunion était organisée avec le concours des représentants du Syndicat Intercommunal du Service Public de l'Eau en Cévennes (SISPEC), syndicat à qui la commune a confié la compétence "assainissement collectif" depuis le 1^{er} juillet dernier.

Les travaux de raccordement du quartier du Mazert doivent impérativement être terminés dans le courant du 1^{er} trimestre 2020. Ceux de la station des Salles sont prévus pour le deuxième semestre de cette année.

L'urbanisme est un autre domaine qui a connu d'importantes avancées en 2019, sous couvert de la Communauté de Communes. Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) a été approuvé par un vote quasi unanime du conseil communautaire ce 19 décembre. Quant au règlement de l'Aire de Valorisation du Patrimoine (AVAP), devenu Site Patrimonial Remarquable (SPR), il est devenu opposable depuis le mois de juin.

Sans revenir sur les longues démarches qui ont été nécessaires pour l'élaboration de ces deux réglementations, je veux en justifier, une fois de plus, la nécessité et l'intérêt, que ce soit ici, comme ailleurs. Certes, ce sont de nouvelles contraintes : par exemple, nous passons pour la commune de Payzac, de 65 ha constructibles dans le cadre de l'ancien Plan d'Occupation des Sols (POS) à 4ha et demi dans le cadre du PLUI.

Mais pouvait-on poursuivre une consommation exponentielle de l'espace comme ces dernières décennies ? Était-il judicieux de laisser édifier auprès de nos hameaux traditionnels des constructions de styles, matériaux et formes architecturales hétéroclites ? La réponse me paraît évidente. Non, on ne pouvait pas continuer un tel laisser-faire préjudiciable au bien commun, comme nous pouvons le constater encore, malheureusement, dans maints endroits, jusqu'en périphérie de Payzac. Nous aurions dû certainement, prendre exemple, entre autres, sur les territoires de Bretagne ou d'Alsace qui appliquent de tels critères depuis longtemps.

Abordons maintenant les actions de **notre Communauté de Communes** du Pays Beaume-Drobie. Je rappelle d'abord qu'une réunion publique a eu lieu le 20 février dernier, ici même, sur ce sujet, à l'initiative de son exécutif et en présence de son président, de ses vice-présidents et de son directeur. Tous ceux qui souhaitaient mieux connaître les missions et le fonctionnement de cette collectivité ont pu en être informés et recevoir réponse à leurs questions. Je regrette que cette réunion ait manqué de participants, mais comme le dit le proverbe : 'Les absents ont toujours tort'. Cependant, en parcourant le bulletin d'infos de la communauté, que nous avons reçu début décembre, on peut se rendre compte, que celle-ci intervient dans des domaines importants qui nous concernent tous : l'élaboration des documents qui réglementent l'urbanisme, j'en ai parlé, mais aussi dans bien d'autres domaines de compétence : enfance-jeunesse, culture, patrimoine, développement durable, déchets ménagers, assainissement non-collectif, tourisme, économie, etc...

Ses plus notables décisions ou réalisations en 2019 sont les suivantes :

- En complément du collège dont les travaux ont commencé sous maîtrise d'ouvrage du Département de l'Ardèche, un gymnase, financé par la Communauté, va voir le jour. Cet équipement servira pendant les temps scolaires aux collégiens, et en dehors de ces temps, à différentes associations sportives du territoire.
- L'aménagement de la zone d'activités économiques du Barrot, route de Chapias à Rosières, est quasiment terminé. Tous les lots ont été vendus et plusieurs entreprises ont commencé leur installation.
- Un local dédié au service des déchets ménagers est en cours de construction quartier du Fadas à Joyeuse.
- Les services que rendent aux parents de jeunes enfants, la crèche à Rosières et la maison de l'Enfance à Lablachère rencontrent de plus en plus de succès.
- Le musée de la Chataigneraie, désormais intitulé Castanéa, a terminé sa rénovation devenant ainsi un équipement touristique de grande qualité.
- Le réseau des bibliothèques se met en place progressivement.
- L'office de tourisme, qui s'est regroupé en Société Publique Locale avec celui du Pays des Vans en Cévennes, modernise ses pratiques pour s'adapter au mieux à la demande de la clientèle.
- De plus en plus d'associations participent au forum qui leur est dédié sur le plateau sportif de Lablachère, début septembre. La session de 2019 en était la 3^e édition.

Mais, j'arrête là mon énumération, car il me faut avancer dans mon propos.

Je dois poursuivre en vous annonçant une nouvelle qui, hélas, ne réjouira pas tout le monde, probablement. En effet, je dois vous en informer, votre serviteur a jugé, peut-être à tort, qu'il était de son devoir de "remettre le couvert", comme on dit familièrement. Je vais donc, au mois de mars, me présenter à vos suffrages pour les **prochaines élections** à la tête d'une liste renouvelée et aider ainsi de plus jeunes à s'exercer aux responsabilités municipales ... Vous en saurez davantage dans un autre contexte et un autre moment, car je n'en dirai pas plus à ce sujet aujourd'hui... d'abord, pour respecter la neutralité en cette période pré-électorale, comme il se doit... et aussi pour ne pas désespérer ceux qui souffrent déjà ... de sécheresse de la glotte.

Je ne saurai terminer sans remercier vivement l'ensemble du Conseil Municipal, et tout particulièrement, mes **adjoints** – Serge – Françoise - Daniel - qui vous le savez, ont beaucoup œuvré à mes côtés toutes ces dernières années. Si vous le décidez à la fin de mon discours, réservez-leur vos applaudissements, ils les méritent plus que moi, sans oublier Hubert qui, malheureusement, a dû céder la place, il y a trois ans.

Un grand merci aussi aux **employés communaux** dont je salue les compétences et la conscience professionnelle : Françoise Charensol et Françoise Rey au secrétariat, Monique Turrel et Zoé Raudeler qui remplace cette année Amandine Fabregoul à l'école, les agents techniques Hassein Boulanouar, Nicolas Malclès et Alain Marcy et aussi Isabelle Brousse qui assure le ménage des locaux. Merci à vous tous.

Merci également aux **membres des associations** qui insufflent de la convivialité à notre village en organisant... des concerts, un marché de Noël, des voyages, une castagnade, un feu de la St Jean, des représentations théâtrales, un vide-greniers, des soirées chez l'habitant et bien d'autres animations encore... merci et bravo pour votre dynamisme dévoué.

Je salue aussi tous ceux qui n'hésitent pas à donner de leur temps, de leur intelligence et de leur savoir-faire, dans des instances publiques, syndicales ou associatives pour la protection de l'environnement, l'animation culturelle, l'exercice de la solidarité, la promotion du bien-vivre ensemble ou le respect des droits humains...

L'année 2019 a vu se multiplier, au niveau local, national et international des évènements qui assombrissent l'avenir : un incendie d'importance en lisière de notre commune, un séisme qui a ravagé la commune du Teil et ses alentours, une canicule dont tous les experts prédisent qu'elle va devenir récurrente avec le changement climatique, une situation sociale marquée tout au long de l'année par le mouvement des gilets jaunes et de nombreuses journées de grève, une situation internationale incertaine et pleine de dangers, etc, etc...

Cet état de fait ne doit pas nous faire sombrer dans le pessimisme et le repli sur soi, mais, au contraire, nous inciter au courage et à l'esprit de responsabilité.

C'est ce que je nous souhaite pour cette nouvelle année.

Mes meilleurs vœux, donc, à vous tous de bonne et heureuse année 2020 – pour vos familles et tous ceux qui vous sont chers, en ayant une pensée particulière pour ceux qui sont malades, ceux qui sont dans la peine ou dans la difficulté.

La meilleure santé pour chacun et tout plein de bonnes choses pour tous. Et j'ajoute ce qui se souhaite à la Saint Sylvestre : "Per l'an que ven, se sèm pas mai, que siam pas mens". Je vous remercie pour votre attention et vous invite à partager, enfin, le buffet qui nous a été préparé.

Et je passe la parole à notre conseiller départemental en lui rappelant, respectueusement, que nous sommes un certain nombre à souffrir déjà ... de sécheresse de la glotte.